RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université de Toulouse

Modalités de validation sur l'implication de l'UT pour les laboratoires internationaux

Commission de la recherche du conseil académique
du 10 juillet 2025
Délibération 2025/07/CR-043

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

Vu la délibération 2021/06/CR-025 de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier en date du 10 juin 2021 fixant le montant du soutien financier forfaitaire affecté aux laboratoires internationaux suivant des critères définis ;

Considérant la nécessité d'un avis de la commission des relations européennes et internationales (CREI) de l'UT pour un positionnement dans la stratégie internationale de l'EPE ;

Considérant que les conclusions de la CREI seront régulièrement présentées à la commission de la recherche de l'UT ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent les nouvelles modalités de validation de l'université de Toulouse pour les laboratoires internationaux qui porteront dorénavant sur l'analyse des projets par la commission des relations européennes et internationales.

Toulouse, le 15 juillet 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

UNIVERSITE * TOULOUSE

Nombre de membres : 41 Nombre de membres présents ou représentés : 27	Nombre de voix favorables : 27 Nombre de voix défavorable : 0 Nombre d'abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr